

Taxe d'apprentissage

Institution de référence depuis 1875, la Faculté de droit et de science politique forme chaque année, au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, plus de 10 500 étudiants aux métiers du droit.

Face aux mutations profondes qui affectent l'environnement économique et sociétal, l'investissement dans les conditions et les modalités d'enseignement est une priorité afin de maintenir et renforcer un haut niveau de compétences et d'adaptabilité de ces étudiants dans leurs carrières futures.

La taxe d'apprentissage constitue à ce titre une ressource essentielle pour soutenir cette action.

À quoi sert votre contribution ?

En nous versant la taxe d'apprentissage vous contribuez à :

acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnel
promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises
rémunérer les conférenciers et intervenants
soutenir le programme d'aménagement des salles de cours en équipement multimédia
développer l'enseignement numérique (plate-forme de e-learning et de cours en ligne)

Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs :

accueil de stagiaires
recrutement de jeunes diplômés
formation continue
formations à distance
diffusion gratuite des offres de stages et des offres d'emplois
événements et manifestations tout au long de l'année (colloques, conférences...)
participation et organisation de journées métiers

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Pour votre versement, n'oubliez pas d'indiquer à votre organisme collecteur :

nos coordonnées : Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 / 1C, avenue des Frères Lumière / CS 78242 / 69372 Lyon Cedex 08

l'intitulé du diplôme (voir l'ensemble de nos formations en page suivante)

Merci de nous adresser votre promesse de versement par courrier ou par courriel à :

eric.pons@univ-lyon3.fr

Versement : rapprochez-vous de votre organisme collecteur avant le 28 février 2019.



Téléchargez

[Brochure de présentation](#)

[Formulaire de versement](#)

Interlocuteur taxe d'apprentissage

Éric PONS

Tel : 04.78.78.70.45

Mail : eric.pons@univ-lyon3.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

FACULTÉ DE **DROIT**

DEVENEZ ACTEUR
du développement de la
FACULTÉ DE **DROIT**

- À quoi sert votre contribution ?
- Comment verser la taxe d'apprentissage ?
- Faites le choix parmi nos formations éligibles



Mise à jour : 4 décembre 2018